



APII

CHECK LIST

**CHECK-LIST / CONSTITUTION / SARL /SURAL
INTERLOCUTEUR UNIQUE**

Code : C15

Version : 03

PAGE : 1 sur 2

- **01** formulaire de la déclaration du bénéficiaire effectif.
- **01** imprimé de demande d'immatriculation au Registre National des Entreprises dûment remplis (obligatoirement en arabe et en français).
- **05** copies de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement portant la mention « destinée à la Recette des Finances ».
- **10** exemplaires en original des statuts de la société. (*signés par les associés et par le gérant dans le cas où ce dernier n'est pas associé. la date de la signature ne doit pas dépasser **01 mois**, faute de quoi le déclarant sera dans l'obligation de payer une amende*).
- **04** copies du rapport du commissaire aux apports en cas d'apport en nature au capital. Si la valeur de chaque apport ne dépasse pas la somme de **trois mille dinars**, les associés peuvent décider, à la majorité des voix, de ne pas recourir à un commissaire aux apports.
- **04** Exemple(s) du PV de nomination du/ou des représentants légaux de la société au cas où les statuts ne le précisent pas.
 - Un certificat de réservation délivré par le Centre National du Registre des Entreprises attestant la disponibilité de la raison sociale (l'originale +une copie **simple**)
- **03** copies de la pièce d'identité du représentant légal de la société (CIN pour les Tunisiens/Passeport ou carte séjour pour les étrangers).
- **02** copie de la pièce d'identité de chaque associé (CIN pour les Tunisiens/Passeport ou carte séjour pour les étrangers).
- **02** copies du contrat de location ou de l'attestation de domiciliation, accompagnées du contrat de location de la société domiciliaire ou du titre de propriété ou du contrat d'achat.
 - Le contrat doit être légalisé/ en cas de fonds de commerce il doit être enregistré ;
 - Le contrat ne doit pas porter une mention interdisant la domiciliation ou autre exploitation ;
 - Les adresses mentionnées sur les documents présentés doivent être conformes sinon un certificat de conformité d'adresse délivré par la municipalité territorialement compétente est exigé ;
 - La signature de l'attestation de domiciliation délivrée par une personne physique doit être légalisée
 - L'identifiant fiscal doit figurer sur l'attestation de domiciliation délivrée par une personne morale (*cachet et signature exigés*). La légalisation n'étant pas exigée.
- **02** copies conformes de l'attestation bancaire précisant le nom de la société et son capital social en dinar tunisien.(un RIB composé de 20 chiffres doit obligatoirement figuré dans l'attestation)
- **03** copies légalisées de la procuration / Mandat au cas où le déposant est autre que le représentant légal de la société ainsi que **03** copies de sa pièce d'identité
- **05** copies de l'approbation des services concernés pour le cas des projets soumis à autorisation préalable, cahiers de charges ou agréments.
- **05** copies de l'inscription au conseil de l'ordre de la profession pour les métiers soumis à l'inscription à un conseil de l'ordre.
- **03** copies de la carte de commerçant dans le cas où le taux de participation étrangère dépasse 49% du capital de la société **commerciale** ou dans le cas d'un gérant étranger.
- **03** copies de la carte de séjour des associés étrangers pour le cas d'une société commerciale.

NB :

Total à payer lors du dépôt du dossier (en espèces)	<i>Société non totalement exportatrice (NTE)</i>	230 DT
	<i>Société totalement exportatrice</i>	80DT
Détails des frais à payer		
bureau	Montant	
Enregistrement à la Recette des finances	150 DT (seulement pour les sociétés NTE)	
Immatriculation au Registre National des Entreprises	50 DT	
03 Extraits du registre National des Entreprises	10 DT/par extrait	



CHECK LIST

CHECK-LIST / CONSTITUTION / SARL /SURAL
INTERLOCUTEUR UNIQUE

Code : C15

Version : 03

PAGE : 2 sur 2

- Ces frais ne comprennent pas le montant d'enregistrement du PV de nomination du gérant et du rapport du commissaire aux apports.
- Les imprimés sont fournis à l'accueil de l'espace Interlocuteur Unique.
- L'activité mentionnée dans le statut doit être obligatoirement conforme à celle inscrite dans l'attestation de dépôt de déclaration.

Date de la mise à jour (version 03) : 07/02/2019